



BP 34430 Yaoundé
Tél: 222 23 92 28

0010 /MINFOF/CAB

COMMUNIQUE RADIO

Le Ministre des Forêts et de la Faune informe l'opinion publique nationale et internationale que 43 dépouilles de Vautours africains à dos blanc, espèce intégralement protégée et classée en annexe I de la Convention Internationale sur le Commerce des espèces de flore et de faune menacées d'extinction, ont été découvertes ce jour sur le plateau Daniel, dans la localité de Martap, Arrondissement de Martap, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua.

Dans l'urgence et afin de prévenir la propagation éventuelle de zoonoses, le Ministre a instruit l'incinération de ces dépouilles dont les causes de décès restent encore inconnues. Il a prescrit à ses services locaux ainsi qu'à la Brigade de gendarmerie locale l'ouverture immédiate d'enquêtes afin de déterminer les causes de ce désastre écologique.

Le Ministre réaffirme la détermination du Gouvernement à assurer la protection et la préservation des espèces forestières et fauniques, conformément à la réglementation nationale en vigueur et aux engagements internationaux pris par le Président de la République, Chef de l'Etat.

Yaoundé, le 09 JAN 2026

Le Ministre des Forêts et de la Faune

Jules Doret NDONGO



BP 34430 Yaounde
Phone: 222 23 92 28

No 0010 /MINFOF/CAB

PRESS RELEASE

The Minister of Forestry and Wildlife hereby informs the national and international public that 43 carcasses of African white-backed vultures, a fully protected species listed in Appendix I of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora, were discovered today at Plateau Daniel, in the locality of Martap, Martap Sub-division, in Vina Division of the Adamawa Region.

In an emergency procedure and in order to prevent the possible spread of zoonoses, the Minister has ordered the cremation of these carcasses, whose causes of death remain unknown. He has instructed his local services and the local gendarmerie brigade to immediately open investigations to determine the causes of this ecological disaster.

The Minister reiterates the Government's determination to ensure the protection and preservation of forest and wildlife species, in accordance with national laws in force and the international commitments made by the President of the Republic, Head of State.

09 JAN 2026

Yaounde

